

DEMANDE DE DEROGATION SUR L'EMPLOI DU FEU

Nom et Prénom du Demandeur :

☎ :

Adresse et Commune :

localisation exacte avec copie carte au 1/25000°

Surface à incinérer :

Désignation cadastrale :

Date prévue :

Dispositifs de protection :

Le déclarant s'engage à respecter les prescriptions mentionnées en annexe

TYPE ET PERIODE DE FEUX

(Cocher la case correspondante)

PERIODES	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
DATES	15 mars au 14 juin	15 juin au 14 sept	15 sept. Au 15 oct.
COMMUNES A RISQUES (Annexe I)			
Incinération Végétaux sur pied	Dérogação <input type="checkbox"/>	Dérogação <input type="checkbox"/>	Dérogação <input type="checkbox"/>
Incinération Végétaux coupés	<i>Déclaration</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Déclaration</i>
COMMUNES A RISQUES FAIBLES (Annexe II)			
Incinération Végétaux sur pied	<i>Déclaration</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Déclaration</i>
Incinération Végétaux coupés	<i>Interdite par vent fort</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Interdite par vent fort</i>
Feux de camp du 1er juin au 15 octobre	<input type="checkbox"/>		
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement	<input type="checkbox"/>		

Avis du Maire

Date :

 Favorable

Visa :

 Défavorable

Motifs :

Avis du Centre de Secours compétent

Date :

 Favorable

Visa :

 Défavorable

Motifs :

A transmettre 3 semaines à l'avance à la :

S.D.I.S. 04 - 95, Avenue Henri Jaubert - BP 9008 - 04990 Digne les Bains - fax : 04 92 30 89 09

Avis du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

 Favorable Prescription en annexe Défavorable

Motifs :

Date :

Visa :

Pour le Préfet, et par délégation

DECISION du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

 Favorable Prescription en annexe Défavorable

Motifs :

Date :

Visa :

En cas d'absence de visa du Maire, la demande sera automatiquement rejetée